

Bressey, le 21 janvier 2015

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Des adhérents de l'ADEBRES et des habitants de la commune ont assisté à la réunion d'information du 6 décembre 2014 à Chevigny Saint Sauveur concernant le Plan de Prévention des Risques Inondation et ont lu le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Ils sont étonnés de la décision prise, le 19 décembre, par le conseil municipal quant aux propositions de modifications au PPRI.

En effet, lors de la réunion du 6 décembre, le cabinet du préfet a rappelé que le but premier du PPRI était de réglementer les constructions futures afin d'éviter l'accroissement des risques d'inondation.

La carte de zonage, qui peut être considérée comme une carte de synthèse des travaux et études menés dans le cadre de l'élaboration du PPRI, indique de nombreuses zones rouges, donc inconstructibles autour de notre village.

Cette carte n'est certes qu'une proposition, et la procédure d'établissement du PPRI donne légalement au conseil municipal la possibilité de proposer des modifications, mais il est à noter plusieurs points :

- Que la carte de zonage, déjà éloquente quant aux zones d'interdiction de construire autour de notre commune, ne prend pourtant pas en compte les inondations par remontée de nappe de 2013.
- Que vous vous appuyez, pour prendre une décision, sur la carte des aléas et non sur celle du zonage qui induit l'interdiction de toute nouvelle construction.
- Que de nouvelles constructions aggraveront la vulnérabilité de l'habitat existant liée, par un moindre écoulement des eaux, à l'imperméabilité supplémentaire des sols et à la masse des nouveaux bâtiments.

Vous avez donc décidé de proposer une conversion de nombreuses zones inondables en zones constructibles.

Permettez-nous de nous trouver extrêmement surpris face à cette décision qui, quoique légale, va à l'encontre de l'intérêt collectif, argument dont Monsieur le Maire s'était servi, dans le dernier Bresseylien, pour attaquer les potentiels détracteurs de la 3^{ème} tranche du lotissement du Clair bois.

L'ADEBRES demande donc au conseil municipal de revenir sur cette décision et d'organiser un débat public avec les habitants de Bressey.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations respectueuses et participatives.

Le conseil d'administration de l'ADEBRES